

Le 15 septembre 2014

Mon régime de retraite, j'y tiens!

Avant de vous donner les dernières nouvelles au sujet de notre régime de retraite, je voudrais vous rappeler les principes qui guident le Syndicat dans toutes ses discussions sur le régime, que ce soit avec Postes Canada ou avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ces principes sont les suivants :

- ✓ Maintien du régime de retraite à prestations déterminées.
- ✓ Protection des droits acquis.
- ✓ Tout changement au régime doit se faire par la négociation collective.

Des principes clairs et faciles à comprendre

Ces principes sont très clairs et très faciles à comprendre. Premièrement, avec un régime de retraite à prestations déterminées, je sais combien je paye et je sais combien je recevrai à la retraite. Deuxièmement, on ne touche pas au passé. Ce qui est acquis est acquis; ce qui est accumulé est garanti. Troisièmement, les changements, s'il y en a, touchent l'avenir, et seulement l'avenir, et ils se font par la négociation. Ainsi, chaque membre a son mot à dire.

Un conseil : Ne pas paniquer!

Oui, il y a des rumeurs concernant la transformation de notre régime de retraite! Oui, vous recevez des informations de l'employeur qui incitent à la retraite, à quitter Postes Canada! Comme on dit : restons calmes! Il ne faut pas se laisser avoir. Le choix du moment de la retraite est un choix personnel et il doit se faire en fonction d'un plan de retraite, et non en fonction de rumeurs ou de pressions de la part de l'employeur.

Les dernières nouvelles

Comme vous le savez, Postes Canada a déclaré un profit pour le 2^e trimestre de 2014. En conséquence, les agents négociateurs

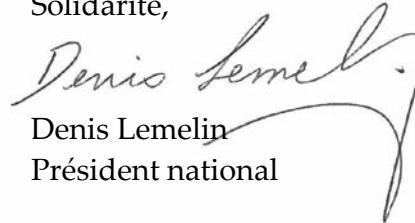
(AOPC, STTP, SEPC-AFPC et ACMPA) ont écrit conjointement au ministre des Finances, Joe Oliver, pour qu'il exige que Postes Canada « verse au moins une partie des profits réalisés au régime de retraite. Ainsi, Postes Canada s'acquittera de l'obligation qui lui incombe, en tant qu'administratrice du régime, d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime, qu'ils soient actifs ou retraités » (lettre du 28 août dernier).

Pour ce qui est de la mise sur pied d'un « cadre de communication et de consultation », comme le demande le BSIF, le comité temporaire a terminé ses travaux. Il a décidé de la composition du Comité du « cadre de communication et de consultation ». Le comité sera formé de 12 personnes. Postes Canada aura deux représentantes ou représentants. Le STTP aura aussi deux représentantes ou représentants, et l'ACMPA, le SEPC-AFPC et l'AOPC auront droit à un représentant chacun. Les personnes à la retraite auront droit à quatre représentants élus, et les personnes actives non syndiquées pourront élire un représentant.

La prochaine étape consistera à tenir des élections pour pourvoir les postes électifs. Ce processus se déroulera au cours de l'automne. Le Comité du « cadre de communication et de consultation » devrait commencer ses travaux en janvier 2015.

Entre-temps, nous continuerons à mener les luttes nécessaires pour protéger notre régime de retraite. Il importe donc de suivre ce dossier de très près.

Solidarité,



Denis Lemelin
Président national

2011-2015 / Bulletin n° 317
/rgsep225

